

BUDGET 2016

## Déclaration de guerre



Emploi, salaire, temps de travail, protection contre le licenciement, le Conseil d'Etat attaque le service public sur tous les fronts. Une véritable déclaration de guerre.

**Conflit** • «Du sang et des larmes». C'est par cette expression qu'un haut cadre qualifiait le projet de budget 2016 du Conseil d'Etat avant sa présentation. Au prétexte du ralentissement économique et de la dette, le gouvernement s'attaque de manière inouïe et simultanée à l'emploi, aux salaires, au temps de travail, à la protection contre le licenciement, et aux prestations publiques. Si ce sont les 35'000

salarié-e-s des services publics et para-publics qui sont en première ligne, c'est l'ensemble des travailleuses à Genève qui feront les frais de cette agression sans précédent. Appel à résistance.

### ATTAQUE TOUS AZIMUTS

Avec pour objectif de réduire de 5% les charges de personnel dans le «Grand Etat» en trois ans, le Conseil d'Etat

veut réduire les emplois en gelant les embauches et en facilitant encore plus qu'ils ne le sont depuis 2006 les licenciements. Ce sont d'ores et déjà 2% de coupes budgétaires qui sont prévues pour 2016 dans les charges de personnel et de fonctionnement.

A rebours de l'Histoire, le Conseil d'Etat veut «compenser» ces suppressions de poste en augmentant le temps de travail du person-

nel de l'Etat et du secteur subventionné de 40h à 42h. Du jamais vu, alors que la semaine de 40 heures avait été conquise de haute lutte dans les années 1980.

Cette augmentation du temps de travail est évidemment prévue sans compensation salariale. Au contraire, les salaires seront gelés pour la deuxième année consécutive.

> suite en page 4

### CONTRÔLE DES ENTREPRISES: GENÈVE PIONNIÈRE

Un accord «pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale» a été signé, à la grande satisfaction des syndicats. Sa mise en oeuvre permettra une lutte inédite contre la sous-enchère.

5

### TRAVAIL AU NOIR, LE CONSEIL FÉDÉRAL FERME LES YEUX

Contre le travail au noir, le Conseil fédéral refuse d'agir. 47 milliards vont continuer à manquer dans les caisses

7

### DOSSIER CONSTRUCTION

En juin dernier, 15000 ouvriers du bâtiment sont descendus dans la rue pour une Convention collective qui les protège de la sous-traitance, des licenciements et des intempéries. Une brochure syndicale fait le point sur le lourd tribu que les ouvriers paient à la météo

8-9

### FONDATION DES PARKINGS

Après deux jours de grève, les négociations peuvent commencer pour améliorer les statuts du personnel.

11

### PORTRAIT

Diego Cabeza, nouveau président du SIT au parcours à l'image du syndicat: interprofessionnel.

13

# Billet de la présidence


Peut-être le saviez-vous déjà, mais le discours économique dominant revendique un objet mathématique original: la courbe de Kuznets[1]. Cette courbe, une lettre « U » inversée, représente l'inégalité économique dans un pays en fonction de son niveau de développement, supposé croissant dans le temps. Oui, vous savez, la fameuse croissance économique...

Ainsi, l'inégalité des richesses trace une courbe en «  $\Omega$  » tout au long de l'évolution des sociétés, avec une phase initiale d'inégalités croissantes, dite « malédiction de Kuznets », suivie par une phase de stabilisation, puis de diminution importante des inégalités. En gros, avec le temps, comme le PIB augmente, les inégalités finissent par diminuer. Génial, non ?

Sauf que non ! Thomas Piketty[2], économiste français, doute que l'inégalité des revenus soit un phénomène « naturel » qui se résout de lui-même avec le temps. Ses recherches montrent que la réduction des inégalités n'est pas mécaniquement associée à la croissance du PIB par habitant. Historiquement, entre 1914-1945, elle est marquée par des événements inattendus affectant les fortunes (guerre, inflation, crise). Mais, cette réduction des inégalités a aussi été possible grâce à l'introduction de l'impôt progressif sur le revenu et sur les successions. Tiens...

Son observation, dans nos sociétés contemporaines où le salariat vit de son travail, met en évidence que, dans les années 1980, malgré la croissance, l'inégalité des revenus a augmenté à nouveau, mettant fin à l'idée d'une courbe en «  $\Omega$  ». Avec comme conséquence l'inégalité des patrimoines que nous connaissons.

On en conclut que la variation de l'inégalité des salaires est complexe, et nous syndicats y sommes confrontés au quotidien, mais que sa réduction s'explique par les politiques fiscales et sociales adoptées par l'Etat.

Ainsi, à la veille de changements majeurs dans la fiscalité des entreprises suisses, nous devons affirmer qu'il est aussi nécessaire de mettre en place des mécanismes de transferts sociaux pour réduire les inégalités, car on ne peut pas attendre qu'elles se résorbent seules... 

[1] Simon Kuznets (1901-1985), économiste nord-américain, inventeur du PIB.

[2] L'économie des inégalités, La Découverte, 2015.

Diego Cabeza



## SOMMAIRE

### EDITO

Massives attaques **p3**

### ACTUALITÉS

Un autre monde est possible **p4**

Déclaration de guerre **p4**

Accord parfait **p5**

A quand le congé parental ? **p5**

Demandez les salaires avec effet

rétroactif **p6**

Organiser et réguler la migration **p6**

Impunité patronale ? Ça suffit ! **p7**

Peau de banane dans la LAA **p7**

### DOSSIER

Maçons dans la rue **p8**

Les intempéries nuisent à la santé **p9**

### SECTEURS

Une grève et une victoire **p10**

SCORE: un accord mort-né ? **p10**

Plus de contrôles et des hausses de

salaires: les employé-e-s signent **p11**

LRDBHD ? Un point syndical **p11**

Une correction imparfaite **p12**

### ENTRETIEN

Passer de la défense individuelle

à l'action collective **p12**

### ANNONCES

**p14-15**

### EN ACTION

Une manif et une grève **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

### PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins**

mardi de 15 h à 18 h

jeudi de 15 h à 18 h

**Nettoyage, entretien,**

**régies, agriculture**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique,**

**industrie alimentaire, esthétique, coiffure**

mardi de 14 h à 17 h

jeudi de 14 h à 17 h

**Services, garages, sécurité,**

**horlogerie, industrie, commerce, médias,**

**transports, finance**

jeudi de 14 h à 17 h

**Santé, social, secteurs public et subventionné**

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h

**Travailleuses-euses sans statut légal**

**(sans-papiers)**

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h

**Service des impôts**

Déclaration: sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 00

### CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h

tél.: +41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

### CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

# Massives attaques

Le temps de la rentrée est l'occasion de faire l'inventaire des luttes qui nous attendent et de définir les priorités. Il en ressort que les conditions de travail, de vie et de retraite de la majorité de la population en Suisse et à Genève risquent de subir des déprédations brutales, rapides et sans précédent ces prochains mois et années. Les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire menées actuellement dans les pays d'Europe frappent durement la grande majorité de la population. Sous le diktat des banques qui piétinent sans scrupules les choix démocratiques, comme on l'a vu avec la Grèce, le démantèlement social et les privatisations minent rapidement un pays. Car au lieu de relancer l'emploi, les politiques d'austérité approfondissent les inégalités sociales, augmentent le chômage et la précarité, réduisent les salaires et le pouvoir d'achat, réduisent les prestations sociales et les services publics. Ces mêmes politiques produisent, ailleurs, la guerre et la misère qui guettent des dizaines de milliers de personnes à la recherche d'un refuge.

Si ces politiques font le malheur du grand nombre, elles font le bonheur des riches, des financiers, des actionnaires et des possédants, qui s'accaparent sans partage la richesse produite grâce au travail de tous-tes, et qui s'arrangent pour bénéficier de politiques fiscales qui les épargnent.

La Suisse n'est pas un îlot à part de ces tendances. Au contraire, la droite politique et patronale applique ici, les mêmes recettes politiques que dans les Etats qui nous entourent. Ce n'est pas nouveau. Mais jusqu'ici, le démantèlement s'est fait par petites touches. Ce qui est nouveau, c'est la brutalité, la rapidité et l'ampleur de ces attaques. Le gouvernement genevois annonce ainsi un projet de budget « de rupture » et l'augmentation de la durée du

travail de 40 à 42 heures pour le personnel des services publics et du secteur subventionné. C'est un signal dramatique donné aux patrons du secteur privé, déjà enclin à se servir du prétexte du franc fort pour faire de même. C'est aussi un acte schizophrène, d'un côté l'État œuvre contre la sous-enchère avec l'accord sur le contrôle des entreprises, de l'autre, il organise lui-même cette sous-enchère en demandant à ses employés de travailler plus pour gagner la même chose.

En 2016, au niveau fédéral, ce sont trois projets destructeurs qui sont à l'ordre du jour : la 3e réforme de l'imposition des entreprises; une politique migratoire discriminatrice et la réduction des protections des salarié-e-s découlant de l'initiative immigration massive et le « Plan de prévoyance vieillesse 2020 ».

Si ces politiques ne sont pas mises en échec, l'austérité frappera tout le monde, mais davantage les bas salaires et les statuts précaires, les sans emploi, les retraité-e-s et les personnes à l'aide sociale, les familles à faible revenu, les personnes avec un handicap, les jeunes et tout spécialement les femmes qui subiront de plein fouet l'effet conjugué de ces politiques.

Contre cette perspective funeste, le SIT s'inscrit pleinement dans le mouvement international de résistance à l'austérité et au discours

raciste et xénophobe des populistes qui prônent la fermeture des frontières, la discrimination des migrant-e-s et le refus de l'accueil des réfugié-e-s. Avec les syndicats genevois, il appelle en premier lieu les salarié-e-s du secteur privé et du secteur public et plus largement la gauche et les mouvements associatifs à Genève, et ailleurs en Suisse, à construire un front large et déterminé à tout mettre en œuvre pour lutter sans relâche contre ces politiques d'austérité et à dire NON, dans la rue, sur les lieux de travail par la grève, dans les urnes, par référendum, à ces trois projets destructeurs du vivre ensemble.

Bonne rentrée! 

Manuela Cattani

Ce qui est nouveau,  
c'est la brutalité, la  
rapidité et l'ampleur  
de ces attaques.

## PROGRÈS SOCIAL

# Un autre monde est possible

Du 18 au 20 septembre se tient à Genève le Festival Alternatiba, une occasion de militer pour un développement économique durable et social.




**Altermondialisme** • Le 6 octobre 2013 à Bayonne, quelques jours après la publication du 5<sup>e</sup> rapport du GIEC sur le dérèglement climatique en cours, 12.000 personnes ont investi les rues et les places de tout le centre-ville pour une journée consacrée aux multiples alternatives concrètes qui existent déjà à la crise économique, sociale, écologique et climatique. Un millier de bénévoles, d'exposants et d'associations sont venus faire découvrir ce que l'on peut faire dès aujourd'hui dans tous les domaines de la vie quotidienne : agriculture et alimentation, énergie, habitat, transports, consommation, finance, travail, éducation, etc.

**MANIFESTE**

Cette journée, nommée Alternatiba, s'est clôturée par une déclaration traduite en une vingtaine de langues européennes pour appeler à organiser 10, 100, 1000 autres Alternatiba en Europe d'ici 2015, date de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) qui aura lieu à Paris fin 2015. Cette déclaration invite chacune et chacun à

- diffuser le message de l'urgence climatique, sensibiliser le grand public et les élus à la nécessité de baisser rapidement et radicalement nos émissions de gaz à effet de serre, interpeller sur les conséquences dramatiques de l'absence d'accord international ambitieux, efficace, contraignant et juste sur le climat ;

- combattre l'effet possible de sidération, le sentiment d'impuissance et donc la démobilitation que peuvent provoquer la gravité et l'importance du défi climatique, en montrant que les solutions existent et qu'elles sont à notre portée, créatrices d'emploi, porteuses d'un monde plus humain, convivial et solidaire ;

- appeler à mettre en route sans plus attendre la transition sociale, énergétique et écologique, sociale et culturelle nécessaire pour éviter le dérèglement profond et irréversible des mécanismes du climat. 

Alternatiba

**ALTERNATIBA :**  
[alternatiba.eu/leman/infos-pratiques](http://alternatiba.eu/leman/infos-pratiques)

**Présence du SIT**

Le Syndicat SIT sera présent au Festival Alternatiba le dimanche 20 septembre. Vous pourrez poser vos questions syndicales aux permanents présents dans le bus du SIT à la Plaine de Plainpalais et surtout assister à la Table ronde, *Quel modèle de développement pour notre région ?* Manuela Cattani, secrétaire générale du SIT et présidente de la CGAS y développera les positions syndicales concernant l'indispensable nécessité de la libre circulation des travailleuses et des travailleurs sous l'angle « protégeons les salaires, pas les frontières ». En effet, les syndicats genevois en général et le SIT en particulier militent avec force pour que frontaliers et migrant-e-s, européen-ne-s ou non, aient accès aux mêmes droits que les travailleurs et travailleuses suisses. La lutte contre la xénophobie, grave pollution sociale, passe par la défense de bonnes conditions de travail pour toutes et tous et par une assurance chômage généreuse. Le SIT est à l'origine de mobilisations et de projets législatifs allant dans ce sens.

*Quel modèle de développement pour notre région ?* Dimanche 20 septembre, de 14 h à 16 h, Salle des Assemblées de la Maison Communale de Plainpalais.

EJR

> suite de la page 1

## Déclaration de guerre

**L'ALIBI DE LA DETTE**

Le Conseil d'Etat invoque ces mesures « structurelles » pour faire face au « trou d'air » que subirait l'économie et les recettes fiscales en 2015 et 2016 en raison d'une baisse des rentrées d'impôt des personnes physiques, alors que la population a progressé de 1,6 % entre juin 2014 et juin 2015. Une baisse des recettes, qui couplée à la poursuite des investissements dont Genève a besoin, aurait

pour effet de creuser la dette.

Reste que celle-ci a baissé en 2015, et que le spectre du déclanchement du frein à l'endettement, qu'aucun parti politique n'osera appliquer, s'éloigne. Alors pourquoi ces mesures brutales contre les conditions de travail du personnel ? En réalité, le Conseil d'Etat prépare le cadeau d'un demi-milliard aux entreprises par la réduction de leurs impôts. Tout le monde ne fait donc pas les mêmes efforts...


**SECTEUR PRIVÉ TRIPLEMENT TOUCHÉ**

En voulant diminuer drastiquement le nombre de postes, le Conseil d'Etat s'apprête donc à augmenter de plus de 1500 le nombre de chômeurs-euses à Genève, avec ce que cela implique pour les dépenses publiques et de pression sur le marché de l'emploi.

Pour celles et ceux qui conserveront un emploi dans les services publics et para-publics, ce sera surcharge, épuisement et exécution bâclée des tâches. Au final, c'est la population qui fera les frais de cette politique : diminution du temps passé auprès des patient-e-s, des élèves en difficulté, des handicapé-e-s, des chômeur-euse, et augmenta-

tion de l'attente à chaque guichet, pour chaque procédure administrative.

A l'heure où le franc fort sert de prétexte à une offensive patronale contre les salaires et les conditions de travail du secteur privé, l'agression du gouvernement contre le personnel des services publics et para-publics constitue de plus un signal politique de très mauvais augure pour les travailleurs-euses du secteur privé.

L'heure est donc à la mobilisation générale de tous-tes les salarié-e-s du canton, du secteur public comme du secteur privé, contre la déclaration de guerre du Conseil d'Etat. 

Daive De Filippo

## MARCHÉ DU TRAVAIL

# Accord parfait

L'accord négocié de manière tripartite et qui fait office de contre-projet à l'initiative syndicale « Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale » satisfait grandement les Syndicats.

**Initiative** • D'ailleurs, la CGAS retirera son initiative si l'accord qui institue une inspection paritaire des entreprises et renforce massivement les moyens pour lutter contre la sous-enchère est voté tel quel par le Grand Conseil.

En effet, l'accord négocié reprend à la lettre le contenu de l'initiative populaire lancée en 2011 et corrigée par le Tribunal fédéral en 2014. Une inspection paritaire des entreprises sera instituée. Elle sera composée de 28 inspecteurs-trices, dont 14 désigné-e-s par la CGAS et 14 par l'UAPG. Ils-elles seront nommé-e-s par le Conseil d'Etat pour une durée de 5 ans. Les postes de l'OCIRT seront également augmentés. Si le Grand Conseil entérine le contre-projet négocié encore avant la fin de l'année, Genève disposera de 48 inspecteurs-trices pour traquer le non respect des dispositions salariales et légales, et le cas échéant sanctionner les patrons fraudeurs.

**MOYENS NETTEMENT RENFORCÉS**

48 inspecteurs-trices en 2016 pour 236.049 salarié-e-s contre 12 inspecteurs OCIRT en 2011. 1 inspecteurs pour 20.000 salarié-es en 2011 contre 1 ins-

pecteur-trice pour 5.000 salarié-es en 2016. Grâce à l'action syndicale, Genève disposera enfin d'un dispositif nettement renforcé et enfin crédible de lutte contre la sous-enchère salariale, comme le demandait l'initiative syndicale.

**COMPÉTENCES ÉGALES À CELLES DE L'OCIRT**

L'inspection paritaire des entreprises aura les mêmes compétences de contrôle que l'OCIRT. Elle pourra intervenir dans toutes les entreprises et secteurs, conventionnés et non conventionnés pour contrôler si les dispositions légales (salaires, horaires, santé au travail etc) sont respectées. Les larges pouvoirs d'investigation et de contrôle voulus par l'initiative sont entièrement repris: les inspecteurs-trices pourront accéder au lieu de travail, interroger les employés hors de la présence de l'employeur, consulter et se faire remettre par l'employeur tous les documents et renseignements nécessaires. En cas de non respect des dispositions, l'inspection paritaire dispose de la compétence de formuler à l'égard des

entreprises des invitations à se mettre en conformité. Si elles refusent, le dossier sera transmis à l'OCIRT, qui est seul habilité à décider et sanctionner.

**DROITS SYNDICAUX ÉLARGIS**

L'inspection paritaire des entreprises sera un organe dit « de milice » et proche du terrain, avec un fonctionnement et une structure légère. La partie syndicale sera composée de secrétaires et des militant-e-s syndicaux qui connaissent les dispositions légales, ainsi que les entreprises et les indices de sous-enchère. Par l'entremise des compétences de contrôle de ses inspecteurs-trices, les droits syndicaux d'accès aux entreprises pour documenter les abus que subissent les salarié-e-s seront ainsi nettement renforcés, comme le demandait l'initiative.

**DÉFENDRE L'EMPLOI ET LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES**

L'accord tripartite a une portée politique très importante en vue des votations attendues en 2016 et 2017 sur la suite des accords de libre circulation des personnes. Les syndicats genevois sont depuis longtemps porteurs d'une politique claire: contre la préférence nationale, défendre et améliorer la protection des salaires et des emplois, et non pas fermer les frontières et discriminer les migrant-e-s. C'est grâce au rapport de force créé par une initiative provocatrice et bien ciblée que l'accord tripartite a été possible et que Genève aujourd'hui peut montrer la voie à la Suisse qui ne veut pas se replier. **♦**

Manuela Cattani



## ASSURANCE MATERNITÉ

# A quand le congé parental ?

L'allocation fédérale de maternité fête ses 10 ans. Genève a eu la sienne 4 ans plus tôt. Cependant des lacunes restent.

**Egalité** • Cela fait dix ans que la loi fédérale sur l'allocation pour perte de gain maternité est entrée en vigueur. L'article constitutionnel sur la famille, introduit en 1945, a mis 60 ans à se concrétiser. Genève n'a pas attendu aussi longtemps. En 2001 déjà, le Canton introduisait sa propre assurance maternité et adoption. Pour préserver les dispositions cantonales plus favorables, la loi genevoise a été modifiée en 2005. Des lacunes demeurent qui nécessitent toutefois des modifications qui ne peuvent être décidées qu'au plan fédéral.

**GENÈVE À L'AVANT-GARDE**

L'assurance maternité genevoise est complémentaire à la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain maternité. Elle prévoit un congé maternité de 16 semaines au lieu des 14 prévues au plan fédéral, ainsi qu'un congé adoption de 16 semaines, inexistant dans la loi fédérale, à prendre par la mère ou par le père. Le gain assuré est de 80 % dans les deux cas, mais les montants minimaux et maximaux sont plus élevés à Genève. Ces différences sont financées paritairement par une cotisation modeste de 0,041 % du salaire. A chaque

votation populaire, Genève avait plébiscité le principe de l'assurance maternité et adoption (74 % de OUI en 1999, 80 % de OUI en 2004). C'est fort de ces résultats, et d'un comité unitaire large et très actif dans la durée, que le canton a pu introduire et maintenir l'assurance genevoise.

**DES REVENDICATIONS INSATISFAITES**

Pour que le père puisse rapidement prendre sa place auprès de l'enfant, un modeste congé paternité de deux semaines financé par la LAPG est actuellement examiné par les chambres fédérales. La commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats doit encore l'approuver. C'est largement insuffisant pour instaurer une répartition équitable des tâches entre femmes et hommes. Le syndicat préconise l'instauration d'un congé paternité de 8 semaines, un congé maternité de 18 semaines indemnisées à 100 % comme le conseille l'OIT, ainsi qu'un congé parental à répartir entre les parents. Ces mesures résoudraient la question de l'accueil préscolaire de l'enfant jusqu'à un an. **♦**

Valérie Buchs



## EDS

## Demandez les salaires avec effet rétroactif !

Deux employé-e-s en EDS ont vu leur salaire passer de 3225 à 3725 francs avec effet rétroactif depuis leur engagement, grâce à leur ténacité et aux recours du SIT.

**Formation** • Lors de l'octroi de la mesure d'emploi de solidarité (EDS), c'est l'OCE qui est chargé de déterminer le salaire, fixé par règlement, que paiera l'employeur : 3225 francs sans CFC, 3725 francs avec CFC ou équivalent, 4225 francs avec CFC et responsabilités ou fonction spécialisée. Non seulement ces salaires sont très bas, mais en plus, plu-

sieurs détenteurs-trices de diplômes n'ont pas été reconnu-e-s comme tel-le-s par l'OCE, ni informé-e-s de leurs droits à ce sujet. Pour deux d'entre eux, le SIT a cependant obtenu que l'OCE reconnaisse leurs diplômes, ce qui leur a donné droit à un salaire de 3725 francs au lieu de 3225, et ce rétroactivement dès l'engagement en EDS et non

pas au moment de la reconnaissance des diplômes par les instances ad hoc, SEFRI et SWISSUNIVERSITIES. Les montants récupérés sont, respectivement, de 25 000 et 30 000 francs.

### DEVOIR DE RENSEIGNER

Dans ces dossiers, le SIT a reproché à l'OCE, d'une part son absence de

soutien pour les démarches de reconnaissance du diplôme. Mais également, alors qu'il disposait du CV des personnes concernées, qu'il se soit abstenu de donner les informations nécessaires pour permettre à ces personnes d'obtenir la catégorie de salaire correspondante. Les documents distribués par l'OCE ne mentionnaient même pas les critères pour obtenir le salaire de 3725 francs. L'OCE a donc violé son devoir de renseigner.

Il n'est pas nécessaire que le CFC ou le diplôme corresponde à l'activité exercée en EDS. Quant au droit au salaire rétroactif, il est évident dès lors que les personnes concernées ont obtenu leur diplôme avant leur engagement en EDS, et que ce fait est connu de l'OCE.

Ainsi, les deux membres du SIT qui avaient, respectivement, un CAP français et une licence serbe, ont dû faire toutes les démarches pour faire reconnaître leurs diplômes comme un CFC et un Bachelor. Et, dans les deux cas, l'OCE a reconnu que, dès le départ, il aurait dû considérer ces diplômes comme équivalant à un CFC suisse et octroyer le salaire en conséquence.

Nous revendiquons désormais que le Département (DEAS) oblige l'OCE à informer toute les personnes en EDS qui sont titulaire d'un diplôme, et le cas échéant qu'il adapte leur salaire, rétroactivement s'il y a lieu.

Nous appelons aussi toute personne en EDS porteuse d'un diplôme étranger et payée 3225 francs à prendre contact avec notre Syndicat pour engager les démarches de rectification sans tarder. **♦**

Jean-Luc Ferrière

## POLITIQUES MIGRATOIRES

# Organiser et réguler la migration

C'est la proposition, osée mais pertinente, du Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des migrants, François Crépeau.

**Frontières** • Les politiques migratoires restrictives et répressives mises en œuvre par les pays du Nord sont un échec cuisant. Comme le dit très bien M. Crépeau, « mis à part peut-être dans le cas de la Corée du Nord ou de la Birmanie, jamais une frontière n'a été, ne peut être et ne sera étanche ». En prohibant drastiquement l'entrée sur leurs territoires, les Etats développés ne font, finalement, qu'alimenter le marché très lucratif des passeurs. Pourtant, le fait est que les Etats [du Nord] dépendent de la main d'œuvre migrante à bas salaire travaillant dans certains

secteurs de leur économie, tels que l'agriculture, les services de soin, la construction et l'hôtellerie ». Ainsi, « Les Etats devraient reconnaître leurs besoins réels en main d'œuvre, y compris pour le travail à bas salaire : faire autrement les réduirait à être complices de l'exploitation des migrants » a-t-il souligné.

### ORGANISER LA MIGRATION

Partant de ce constat, François Crépeau propose d'organiser, de réguler et de taxer la migration. Il démontre qu'avec un système dans lequel

les Etats du Nord se répartiraient les flux migratoires proportionnellement à la population de chaque Etat, sur l'exemple de ce que fait la Suisse entre les cantons, tout en organisant le transport, et en sélectionnant leurs réfugiés dans les pays de transit directement, l'Europe continentale pourrait accueillir en 5 ans 2 millions de migrants, nombre parfaitement assimilable par les différents pays. Le système qu'il propose amènerait la Suisse à recevoir 6 000 personnes par an. En mettant en perspective les 29 000 réfugiés qui sont attendus d'ici la fin de l'année en Suisse, l'on se rend compte de l'efficacité dont fait preuve sa proposition.

Ouvrons donc nos frontières! Cela nous permettra non seulement de mettre en place un accueil digne de ce nom pour les migrants, mais surtout d'apporter une solution viable et soutenable à un problème majeur de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. **♦**

Selim Neffah

## TRAVAIL AU NOIR

# Impunité patronale ? Ça suffit !

En matière de lutte contre le travail au noir, le Conseil fédéral doit changer de politique et serrer la vis aux patrons fraudeurs.

**Consultations** • Le Conseil fédéral a mis récemment en consultation un projet de révision de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir. Pour les syndicats, CGAS et USS en tête, ce projet manque cruellement de courage politique et ne propose aucune mesure dissuasive permettant de lutter efficacement contre ce fléau.

## UN PROBLÈME DE DÉFINITION

Dans leur réponse au Conseil fédéral, la CGAS, qui regroupe l'ensemble des syndicats du canton de Genève, et l'USS ont réaffirmé la position qu'elles avaient exprimée lors de la consultation de la Loi sur le travail au noir (LTN) à savoir qu'il convenait de distinguer le travail sans autorisation de séjour et le non-respect des dispositions des conventions collectives de travail (CCT) ou le non-paiement des assurances sociales et des impôts. En effet, tant que les sanctions les plus lourdes seront prévues dans les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) la tendance à privilégier les contrôles portant sur les infractions liées aux autorisations de travail, se poursuivra. Au détriment des infractions couvertes par la LTN, notamment le non-paiement des assurances sociales.

## CONSEIL FÉDÉRAL SOURD

Alors que le travail au noir représentait, en 2012, un chiffre d'affaire équivalent à environ 7,6 % du PIB, soit 47 milliards de francs et une



perte potentielle de 5 milliards de francs pour l'AVS et l'AI, le Conseil fédéral (CF) persiste à vouloir favoriser la traque des travailleurs et travailleuses sans statut légal. Au détriment de contrôles efficaces et de sanctions accrues pour les entreprises fraudeuses; seules respon-

sables du travail au noir et du dumping social et salarial.

## MESURETTES

Pour illustrer ce qui précède, le CF propose dans son projet d'étendre le cercle des autorités collaborant à la lutte contre le travail au noir au corps des gardes-frontières et aux autorités de police des étrangers. Pour les patrons fraudeurs qui ne déclarent pas leurs employé-e-s aux assurances sociales ou aux autorités fiscales, la seule mesure consiste en une amende ridicule de 1000 francs. Ces mesures n'auront donc aucun effet dissuasif sur les nombreuses entreprises, spécialisées dans les faillites en cascade, qui laissent des ardoises de plusieurs millions de francs aux assurances sociales et en arriérés de salaires. Leurs administrateurs, eux, ne seront pas inquiétés par les autorités de contrôles de la LTN. Et ce alors que des milliers de travailleurs et travailleuses sans statut, mais déclaré-e-s aux assurances sociales, continueront à être condamné-e-s à des peines pouvant aller jusqu'à un an de prison.

## LA CGAS ET L'USS VEULENT DES MESURES EFFICACES

Dans leur réponse à consultation respective, l'USS et la CGAS ont donc demandé de toute urgence au Conseil fédéral de durcir les dispositions pénales de la LTN en punissant d'une amende de 30 000 francs au plus quiconque enfreint l'obligation d'annoncer de nouveaux travailleurs. En cas de récidive, l'amende devrait passer à 50 000 francs au plus et serait accompagnée d'une peine privative de liberté d'un an au plus.

Les syndicats demandent également que la révision de la LTN soit combinée avec celle de la loi sur le casier judiciaire, également en cours de révision, pour permettre d'enregistrer les personnes morales lorsqu'elles ont enfreint la LTN. Ils proposent enfin d'introduire un badge social en Suisse pour chaque travailleur ou travailleuse qui devrait contenir les données et documents importants pour tous les contrôles effectués selon la LTN. ♦

Thierry Horner

## ASSURANCES SOCIALES

# Peau de banane dans la LAA

Dans la révision de la LAA, la droite veut introduire un délai de carence de 30 jours. Un risque pour les travailleurs-euses, qui pourront ne pas être payé-e-s.

**Danger** • En introduisant un délai de carence de 30 jours pour les accidents professionnels, la droite brise le consensus autour du projet de compromis élaboré par les partenaires sociaux dans le cadre de la révision de la Loi sur l'assurance accident (LAA). Un danger pour les travailleuses et travailleurs.

Actuellement, le délai de carence

en cas d'accident est de 3 jours. Un délai de carence prolongé constituerait un risque pour les travailleurs et travailleuses. En effet, en Suisse l'employeur n'a pas actuellement l'obligation de payer le salaire en cas d'accident. Au contraire, cette obligation est très limitée, notamment par l'échelle dite de Berne. Or les cas où la durée de l'incapacité de travail est inférieure à

30 jours forment la majorité des cas. Ainsi, ce délai de carence ferait reculer la couverture sociale en Suisse. Les employeurs, surtout les moins scrupuleux, seront tentés par la réduction des primes qu'ils obtiendront en échange.

La majorité de droite du Conseil national a voté cet amendement, puis certains (UDC) ont ensuite voté contre la révision dans son en-

semble. Une attitude de flibustiers.

Rappelons que la révision de la LAA avait échoué en 2011. Les partenaires sociaux ont alors demandé au Conseil fédéral une nouvelle mouture de cette révision, réduite au strict minimum, et qui représente un compromis. Parmi les points positifs, elle ancre dans la loi une assurance accident pour les personnes au chômage; elle précise le début du droit à l'assurance, et y inclut les fractures et entorses de manière plus générale. A l'inverse, elle augmente la concurrence entre assureurs privés, modifie le financement des prestations, et supprime le droit de consultation des travailleuses et travailleurs sur le montant des primes des assureurs privés. ♦

Jean-Luc Ferrière



## CONSTRUCTION

# Maçons dans la rue

15 000 ouvriers du bâtiment ont manifesté le 27 juin dernier pour une convention collective renforcée. Les manifestants ont exhorté les patrons à négocier.

**Mobilisation** • En réponse aux patrons qui refusent toutes négociations pour le renouvellement de la CCT, les ouvriers de la construction se sont mobilisés massivement le 27 juin dernier à Zurich.

Répondant à l'appel des syndicats, ils sont venus par milliers de toute la Suisse, maçons, machinistes, grutiers, ferrailleurs et coffreurs crier leur colère et leurs revendications dans la ville qui abrite la centrale nationale de la société suisse des entrepreneurs. Accueilli par un orage tropical, l'esprit combatif des manifestants n'a pas été douché bien au contraire. Depuis la gare centrale, l'imposant cortège a défilé dans les rues de Zürich jusqu'à l'Helvetiaplatz. Les slogans posaient clairement le décor et les préoccupations: « Pas touche à ma retraite anticipée », « stop à la précarité sur les chantiers, limitons le travail temporaire », « Stop au dumping » ou encore « le travail sous la pluie c'est

fini, notre santé n'a pas de prix », les maçons ont exigé des patrons qu'ils ouvrent sans délai des négociations sérieuses avec les syndicats pour une convention collective comportant de nouvelles protections adaptées aux dures réalités des chantiers.

## LA SSE MANIPULE L'OPINION PUBLIQUE ET MÉPRISE LES OUVRIERS

Alors que la SSE refusait depuis de nombreux mois d'engager des négociations pour le renouvellement de la Convention nationale (CN) sous des prétextes fallacieux (voir SIT-Info du mois de juin), elle a sorti le 23 juin, comme par hasard à la veille de la manifestation, un communiqué de presse informant qu'elle avait soumis le jour même, pour signature, une convention aux Syndicats nationaux Unia et Syna en vue de la prolongation de la CN. Dans le but d'éviter à tout prix que les travailleurs pâtissent

des conséquences d'un vide conventionnel qui, selon elle, incomberait aux jeux de pouvoir syndicaux caractérisés par des considérations idéologiques. Des revendications légitimes des travailleurs, par contre, il n'en fut point question. Trouvez une solution en matière de protection contre les intempéries? Niet! Limiter la flexibilisation du temps de travail? Hors sujet! Renforcer les moyens de lutte contre le dumping? Pas concernés! Pérenniser la retraite anticipée? Elle n'est pas en danger! Le silence étourdissant de la SSE sur ces problématiques et la mauvaise foi qu'elle met à nier leur généralisation sur les chantiers sont inacceptables.

## LES TRAVAILLEURS NE SONT PAS DUPES

A l'annonce de ce communiqué, les réactions n'ont pas manqué de fuser au sein du cortège des manifestants à Zurich. « Les patrons disent que notre

CCT est une des meilleures de Suisse » dit Ahmet de Genève. « Sur le papier peut-être mais dans les faits, ils font tout pour ne pas la respecter ». « Que répondent ces grandes entreprises suisses qui sous-traitent des travaux pour des salaires de misère! », ajoute-t-il. Plus loin, un de ses collègues s'insurge contre les menaces de licenciement qui pèsent sur les travailleurs âgés et la multiplication du travail temporaire qui précarisent les conditions de travail sur les chantiers. Luigi quant à lui fustige les patrons sur une revendication qu'il juge essentielle. « Et les intempéries? Ils vont nous faire bosser encore longtemps sous la pluie, la neige et dans le froid? Lors des discours de fin de manifestation, une phrase parcourait l'assemblée résonnant comme un avertissement clair: nos revendications sont légitimes! Si les patrons ne les entendent pas, l'automne sera vraiment chaud! »

Thierry Horner

## ENQUÊTE

# Les intempéries nuisent à la santé

Protéger les travailleurs de la construction contre les intempéries: une priorité syndicale



**Sécurité au travail** • Les mesures de protection contre les accidents et les maladies liés aux intempéries sur les chantiers sont nettement insuffisantes. En règle générale, ce sont les travailleurs qui assument la responsabilité économique d'une interruption de travail en raison des conditions

météorologiques. C'est ce que montre une enquête représentative menée à Genève au cours de l'année 2014 auprès de 659 travailleurs de la construction.

Les résultats de l'enquête réalisée par Isabelle Probst, professeure à la Haute Ecole de Santé Vaud HESAV HES-SO, sur mandat des syndicats

Sit, Unia, et Syna, sont sans appel et particulièrement alarmants. Publiés le 22 juin dernier à l'occasion d'une conférence de presse, ils démontrent que le système actuel est loin de prévenir les accidents. Au contraire, il encourage les comportements à risque en reportant la responsabilité écono-

mique d'une interruption de travail sur les salariés.

## UN TRAVAILLEUR SUR SIX VICTIME D'UN ACCIDENT

Il ressort de cette enquête que près des deux tiers des travailleurs sondés pensent que l'exposition aux intempéries sur les chantiers menace beaucoup leur santé et leur sécurité. Par ailleurs 17 % d'entre eux affirment avoir été victimes d'accidents liés aux intempéries au cours de l'année écoulée. Le rapport d'Isabelle Probst montre également que seules 33 % des entreprises fournissent un équipement individuel contre le froid et la pluie et que 75 % d'entre elles n'autorisent pas de pauses supplémentaires quand il fait froid. Il met également en lumière le fait que, selon 85 % des maçons interrogés, le travail n'est jamais, ou seulement parfois, organisé en fonction du temps qu'il fait.

## LES TRAVAILLEURS ASSUMENT LA QUASI-TOTALITÉ DES COÛTS

C'est aujourd'hui l'assurance chômage qui couvre les interruptions de travail à raison de 80 % du salaire dès le troisième jour. Les deux premiers jours de carence sont à la charge des entreprises, ce qui les dissuade de recourir à cette solution. Dans la majorité des cas, elles font compenser les heures perdues, réduisent les salaires ou diminuent le pécule vacances de leurs employés.

## PLUS DE PROTECTION DANS LA NOUVELLE CN

La peur de perdre leur emploi et les conséquences économiques qui en découlent dissuadent les ouvriers de demander des interruptions de travail, alors même que leur santé est en danger. Des mesures efficaces, comme l'instauration d'un fond de compensation en cas d'arrêt de travail, doivent être instaurées dans la nouvelle convention nationale (CN). ♦

Thierry Horner

Liens pour télécharger l'enquête complète: [syndicat.ch](http://syndicat.ch)

### EN CHIFFRES

# 17 %

des travailleurs ont eu un accident lié aux intempéries au cours de l'année écoulée.

# 33 %

des entreprises fournissent un équipement individuel contre le froid et la pluie.

# 75 %

des entreprises ne donnent pas de pauses supplémentaires en cas de grand froid.

# 85 %

selon 85 % des maçons, le travail n'est pas organisé en fonction de la météo.

## FONDATION DES PARKINGS

# Une grève et une victoire d'étape

Après deux jours de grève des agent-e-s de contrôle du stationnement les 9 et 10 juin derniers, la Fondation des parkings a accepté d'ouvrir des négociations avec le SIT.

**Lutte** • Une journée et demi de grève, 50 % de taux de syndicalisation, 70 % de taux de participation à la grève, 100 % des revendications satisfaites. Voilà résumés en quelques chiffres les résultats de la mobilisation des agent-e-s de contrôle du stationnement de la Fondation des parkings les 9 et 10 juin derniers. Face à la mobilisation exemplaire des agent-e-s, la Fondation a été contrainte d'entrer en matière sur une négociation des statuts avec le SIT, ainsi pleinement reconnu dans sa légitimité de partenaire social représentatif.

Pour les agent-e-s de contrôle du stationnement, c'est une grande victoire. De désert syndical, la Fondation des parkings devient une forêt vierge. Mais tout n'est pas terminé, puisque les négociations sur le fond afin d'améliorer les conditions de travail du personnel ne font que commencer. Mais les agent-e-s peuvent maintenant s'y engager, sûr-e-s de leur force.

**ACCORD SIGNÉ**

Un accord a été signé, stipulant que « La Fondation reconnaît la légitimité du SIT en tant que

syndicat représentatif des agent-e-s de contrôle du stationnement ». Les négociations sur les statuts du personnel ont donc débuté le 26 juin 2015 avec le SIT, de même que des discussions sur des aspects des conditions de travail des agent-e-s ne relevant pas des statuts : mesures de prévention et de protection contre les agressions subi-e-s par les agent-e-s dans l'exercice de leur fonction, organisation du travail, gestion du personnel, éventuels dysfonctionnements du service.

La Fondation s'est également engagée à respecter les droits syndicaux, notamment en octroyant rétroactivement des congés syndicaux prévus par les statuts, mais pourtant refusés dans un premier temps. Elle s'est enfin engagée à n'exercer aucune mesure de représailles ou de rétorsion sur les grévistes.

**POSITION DE L'EMPLOYEUR INTENABLE**

Ce résultat positif est évidemment à porter au crédit d'une grève très largement suivie par une grande majorité des salarié-e-s concerné-e-s. Après avoir saisi la Chambre des relations collectives de travail pour casser la grève, la

Fondation s'est immédiatement rendue compte que sa position n'était pas tenable. Elle a donc préféré reconnaître le SIT comme interlocuteur représentatif et légitime avant que les juges de la Chambre ne l'y contraignent.

Après la suspension de la grève suite à la saisine de la CRCT par l'employeur, ce dernier a donc informé le SIT de son acceptation des conditions des négociations à venir. Un protocole d'accord a été rédigé, et soumis à l'Assemblée des agent-e-s le 11 juin. L'Assemblée a accepté à l'unanimité de ratifier cet accord, non sans exprimer sa joie.

**VICTOIRE D'ÉTAPE**

Pour les agent-e-s de contrôle du stationnement, cette grève a été déterminante. Elle leur a, en effet, permis de sortir de l'isolement, de construire une solidarité forte, de reconquérir une dignité et de prendre conscience de la force de l'action collective.

Mais tout reste maintenant à faire pour améliorer les conditions de travail. Car d'une part les négociations sur le statut doivent encore entrer dans le vif du sujet, et d'autre part les mauvaises habitudes en matière de gestion du personnel ne peuvent pas disparaître d'un coup de baguette magique. Il faudra dans les mois qui suivent confirmer l'essai, maintenir cette solidarité et continuer à se battre. Les agent-e-s savent désormais que c'est possible et que cela porte ses fruits. Si la Fondation veut s'éviter un nouveau conflit, il faudra qu'elle entende les revendications des agent-e-s. **♦**

**Davide De Filippo**

## FONCTION PUBLIQUE

# SCORE : un accord mort-né ?

L'accord sur le projet SCORE va-t-il survivre à l'agression du Conseil d'Etat contre l'ensemble des conditions de travail ?



**Politique salariale** • L'attaque frontale du Conseil d'Etat contre le temps de travail, les salaires, la protection contre le licenciement et les effectifs des services publics, risque de torpiller d'emblée l'accord trouvé cet été sur le cadre de négociation du projet SCORE.

Le Conseil d'Etat appelle les syndicats à ne pas lier le projet SCORE aux mesures qu'il vient d'annoncer dans le cadre du projet de budget 2016. Difficile de ne pas le faire, tant l'exercice demandé relève de la schizophrénie. On savait l'accord trouvé sur SCORE fragile : bien que les parties y « affirment leur intention d'aboutir à un accord global », chacune se réserve la possibilité de claquer la porte en cas de divergence profonde. Le Conseil d'Etat refuse donc toujours de faire d'un accord final une condition sine qua non au dépôt d'un projet de loi. Les syndicats conservent de leur côté leur capacité de mobilisation durant les négociations.

Mais avec l'attaque tous azimuts que le Conseil d'Etat vient de lancer contre la fonction publique et parapublique, les conditions d'un dialogue constructif sur la question de

la politique salariale sont réduites à peau de chagrin. En imposant un objectif de réduction par tous les moyens de 5 % de la masse salariale sur trois ans, toute marge de négociation semble s'être évanouie.

Doit-on malgré tout s'engager dans la négociation sur le projet SCORE ? C'est notamment à cette question que répondront les membres du SIT travaillant à l'Etat et dans le secteur subventionné, qui se réuniront en Assemblée le 15 septembre. L'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical tranchera quant à elle le 22 septembre. **♦**

**Davide De Filippo**

**QUE PRÉVOIT L'ACCORD ?**

- le réexamen des fonctions présentant un résultat d'évaluation discutable,
- la transmission de toutes les informations nécessaires à ce réexamen,
- la négociation de la nouvelle grille salariale et des indemnités/primes,
- les mesures transitoires et règles de fonctionnement du système,
- un délai de négociation reporté à la fin la législature.

## HÔTELLERIE RESTAURATION

# Plus de contrôles et des hausses de salaire : les employé-e-s signent

2000 employé-e-s du secteur de l'hôtellerie restauration appellent à de meilleurs contrôles et à des hausses de salaires.



gérants en 2014. Dernières ses chiffres, se cachent souvent des drames humains, des salaires non-payés et des conditions de travail bafouées. Avec 11 inspecteurs pour toute la Suisse, les contrôles sont nettement insuffisants et ne garantissent pas la bonne application de la convention collective de travail. De surcroît, sur fond de franc fort, les négociations de la convention au niveau national se sont embourbées. La convention a finalement été reconduite in extremis à l'identique, au mépris d'une dure réalité : au niveau national, les travailleurs de la branche ont le taux de pauvreté le plus élevé, avec 11,1% de personnes touchées.

## SUCCÈS DE LA CAMPAGNE

De mars à juin 2015, le SIT a fait un important travail d'information et de mobilisation des travailleurs du secteur sur le terrain, en expliquant le contexte, les possibilités d'action et en proposant une pétition demandant plus de contrôles des conditions de travail et une augmentation du salaire minimum sur le Canton de Genève. Cette pétition, portée par le SIT et Unia, a rencontré un franc succès. Environ 2 000 travailleurs issus de 700 établissements l'ont signée.


**Pétition** • Le salaire minimum dans l'hôtellerie-restauration stagne depuis 8 ans à 3407 frs, ce qui ne permet pas de vivre dignement à Genève. Suite à l'abrogation de la clause du besoin en 1996, le secteur c'est encore précarisé. Un tiers des établissements ont changé de propriétaires ou de

Fort de ce soutien des salariés, le SIT et Unia, ont contacté les associations patronales afin de raviver le dialogue social et de discuter des solutions qui pourraient être envisagées paritairement pour augmenter les salaires. Ils ont aussi interpellés le Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE) pour que les revendications des salariés soient prises en compte lors de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la restauration, les débits de boissons, l'hôtellerie et le divertissement (LRDBHD).

## VERS PLUS DE CONTRÔLES CANTONAUX

Pour pallier l'indigence du dispositif de contrôle prévu par la convention nationale, le SIT a alerté sans relâche tous les partenaires concernés par la réalité du terrain, mettant en avant tant les mauvaises conditions de travail que la sous enchère salariale. Ce travail de longue haleine commence à porter ses fruits: la nouvelle loi sur la restauration, l'hôtellerie et le divertissement (LRDBHD) introduit le respect des conditions de travail comme critère à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. De surcroît, un patron qui ne respecterait pas les usages pourrait perdre son autorisation (lire article ci-contre). De plus, grâce à l'inspection paritaire des entreprises (voir p.5), le secteur de l'hôtellerie-restauration, reconnu comme problématique, pourra bénéficier d'une forte hausse des contrôles. Ces deux nouveaux outils devraient permettre de renforcer significativement la protection des salariés du secteur.

## APPEL AUX ASSOCIATION PATRONALES

Le SIT et Unia ont aussi interpellé les associations patronales et les ont conviées à la table des négociations car elles doivent maintenant prendre leurs responsabilités et participer activement au dialogue et au maintien de la paix sociale. Nous ne pouvons plus admettre à Genève un salaire minimum qui place les travailleuses et les travailleurs au-dessous du seuil de pauvreté. 

Tania Zinoviev

## HÔTELLERIE RESTAURATION

## LRDBHD ? Un point syndical sur la loi

### Qu'est que c'est ?

C'est la nouvelle loi sur la restauration, les débits de boissons, l'hébergement et le divertissement. Cette loi règle les conditions d'exploitation des café-restaurants, des hôtels et des établissements de divertissement public.

### Quel est son calendrier d'application ?

Cette loi a été adoptée le 19 mars 2015. Son règlement d'application est en cours d'élaboration. La loi devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, si le département de la sécurité et de l'économie (DES) tient son calendrier.

### Quels sont les enjeux syndicaux ?

Le SIT, en synergie avec les autres syndicats de la branche, s'implique depuis 2011 pour que cette nouvelle loi contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la lutte contre les faillites frauduleuses qui se sont multipliées ces dernières années à Genève.

### Concrètement, quelles améliorations pour le respect des droits des travailleurs ?

La loi lie explicitement la protection des travailleurs et le respect des conditions de travail à l'autorisation d'exploiter. Le texte de loi prévoit la possibilité de faire signer les

usages à tout exploitant qui ne respecterait pas les conditions de travail prévues par la législation, permettant ainsi à l'OCIRT d'exercer son contrôle sur ces établissements. Et, le cas échéant, le Scm (Service du commerce) pourra retirer l'autorisation d'exploiter aux employeurs en infraction.

### Comment s'assurer que cette loi soit correctement appliquée sur le terrain ?

Il faut rester vigilant et s'assurer que le règlement d'application de la loi permette réellement l'identification, le contrôle et la prise de mesures dissuasives et/ou punitives à l'encontre des exploitants qui ne respectent pas

les conditions de travail. Concrètement, le SIT et UNIA ont proposé et obtenu la mise en place d'une commission officielle tripartite chargée d'évaluer si les exploitants doivent être soumis aux usages.

### Quelles seront les attributions de la commission ?

- Définir les critères qui permettront à l'OCIRT de soumettre les employeurs aux Usages.
- Prendre connaissance des tendances du secteur en matière d'infractions.
- Ajuster les pratiques de l'OCIRT dans le secteur.

Tania Zinoviev



## CCT BOULANGERIE

# Une correction imparfaite

Au mois de janvier dernier, le Syndicat Sit s'opposait à l'extension de la Convention nationale de la boulangerie.

**Extension** • Lorsque suffisamment d'employeurs signent une CCT, cette dernière peut être étendue. C'est-à-dire qu'elle doit s'appliquer à tous les employé-e-s et tous les employeurs d'une branche sur un territoire donné. C'est ainsi qu'au début de l'année 2015, les partenaires sociaux de la branche de la pâtisserie-boulangerie-confiserie ont demandé une extension pour une convention collective au niveau national. Problème: cette convention ne prévoyait pas de salaires minimaux pour le personnel non qualifié, notamment pour les vendeuses et les vendeurs.

### OPPOSITION

Le Syndicat SIT ainsi que UNIA et le Canton de Genève se sont opposés à une telle extension. En effet, la CCT boulangerie en couvrant l'ensemble du territoire national entraine en concurrence avec la CCT cadre du commerce de détail genevoise. Cette situation aurait créé une inégalité de traitement inacceptable pour les vendeuses en boulangerie. Il y aurait eu d'un côté les vendeuses du commerce de détail non qualifiées qui bénéficient d'une protection salariale, 3860 CHF mensuels, et les vendeuses en boulangerie qui, elles, n'auraient eu aucune protection salariale.

Face à la fronde genevoise, les partenaires sociaux de la boulangerie ont alors revu leur copie et introduit dans la CCT boulangerie des salaires minimaux pour le personnel de vente non qualifié genevois. Salaires équivalents à ceux pratiqués dans le reste du commerce de détail.

### PROBLÈMES PERSISTANTS

Cependant, malgré cette indispensable correction, la CCT nationale de la boulangerie contient encore des articles problématiques. Son article 41, par exemple, prévoit des peines conventionnelles contre les travailleuses et les

travailleurs pour des montants pouvant s'élever jusqu'à deux mois de salaire. Quel type de faute pourrait ainsi être sanctionné? Voilà ce que la CCT ne dit pas.

Toujours est-il que si d'aventure un-e employé-e devait être condamné à cause de cet article il devrait immédiatement dénoncer l'affaire au Syndicat. En effet, le Code des obligations interdit des peines conventionnelles qui paraissent d'emblée excessives et qui violent de ce fait tant l'article 163 que l'article 321e. Le premier article interdit que les contractants s'obligent à payer des peines conventionnelles manifestement disproportionnées par rapport aux dommages causés. Le second interdit que les employé-e-s répondent d'un dommage plus important que celui réellement subi par un employeur.

Cette CCT prévoit aussi que: « Pour les travailleuses et travailleurs dont les prestations de travail moyennes sont insuffisantes, des salaires bruts inférieurs aux salaires minimaux peuvent être convenus dans un contrat de travail individuel. Un tel accord doit impérativement se faire par écrit, le travailleur devant reconnaître expressément ne pas être en mesure de fournir des prestations de travail moyennes.

Enfin, cette CCT exclu de son champ d'application les employé-e-s auxiliaires à l'exception de la protection salariale. Cela a comme potentielle conséquence qu'elle ne soit pas soumise à une assurance perte de gain maladie, les contributions professionnelles, elles, seront pour tout le monde. C'est-à-dire, que même le personnel auxiliaire devra verser 120 CHF par année pour financer les contrôles des conditions de travail. Reste à savoir combien d'inspecteurs seront réellement détachés pour contrôler l'ensemble des boulangeries de Suisse et donc si cette somme se justifie vraiment. **♦**

Emmanuelle Joz-Roland

## CCT petite enfance

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la CCT pour le personnel de la petite enfance en Ville de Genève contient de nouvelles dispositions, dont notamment: un congé maternité et adoption de 20 semaines (intégration du congé allaitement) et le paiement du salaire à 100% en cas de report du congé maternité pour raison d'hospitalisation prolongée du nouveau-né, une augmentation du salaire des ASE et un salaire unique pour les aides, ainsi qu'une clarification du texte sur le certificat de travail, le service civil, le partenariat enregistré et les 7 jours de formation continue par an calculés au prorata du taux d'activité. Enfin, si la formation tombe en dehors du temps de travail, elle est compensée. **VB**

## Nouvelle CCT dans l'éducation spécialisée

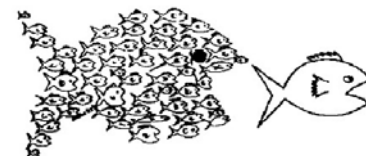
Les institutions d'éducation spécialisée, handicap de l'AGOEER ont signé une nouvelle CCT avec les syndicats SIT et SSP. Des ajustements portent sur le congé paternité, l'allaitement, des précisions d'application de la Ltr (pauses...), un groupe de confiance externe (lors d'atteinte à la personnalité), une procédure ne cas de licenciement. Les références salariales sont celles de l'Etat. La négociation relative aux compensations du travail de nuit pour le personnel non éducatif n'a pas abouti et se poursuit au sein de la commission paritaire. **FW**

## Les droits acquis des employés d'ISO

En 2009, l'ONG ISO voit arriver un nouveau directeur. Résultat: 50 licenciements et départs anticipés à la retraite en 4 ans, nouveau règlement élaboré en secret et imposé aux employé-e-s, délégation du personnel supprimée. Les employé-e-s d'ISO ont alors contacté le SIT. Six mois de bataille judiciaire collective plus tard, le secrétaire général ainsi que la DRH démissionnent, l'ancien règlement est rétabli avec la garantie que les droits acquis seront conservés dans le futur. **ND**

PRÉSIDENTE DU SIT

# Passer de la défense individuelle à l'action collective



Suite au départ de Christine Formaz, Diego Cabeza a accepté d'assumer la Présidence du SIT. Un parcours multiforme pour un militant fortement engagé dans la solidarité interprofessionnelle.



**Portrait** • Diego Cabeza a un profil singulier. De mère jurassienne et de père colombien, il arrive en Suisse à 12 ans. A 22 ans, un diplôme de l'École hôtelière « Vieux-Bois » en poche, il entame sa carrière professionnelle dans un petit restaurant carougeois, puis au Mövenpick Fusterie, comme cadre intermédiaire. Jugeant les conditions

de travail particulièrement difficiles dans l'hôtellerie-restauration, Diego décide de reprendre ses études. Il trouve un travail à mi-temps dans une petite maison d'édition genevoise et entreprend une licence en sciences politiques à Genève qu'il complète ensuite par un post grade en criminologie à Lausanne. Après

un parcours dans l'horlogerie, toujours comme cadre de gestion, Diego rejoint le parapublic, la Cité universitaire, résidence pour étudiant(e)s où il travaille depuis 10 ans.

## Diego, comment as-tu rejoint le SIT ?

Je me suis inscrit au SIT en 1999. Etant alors au chômage, je me suis naturellement orienté vers une caisse syndicale. J'ai choisi le SIT parce que son action interprofessionnelle correspondait à mon parcours.

## A quelles actions as-tu participé ?

Je me suis investi activement dès 2007, lors des formations pour l'introduction d'un 13<sup>e</sup> salaire dans la fonction publique. Ensuite, je me suis présenté sur la liste du SIT en tant que membre de l'Assemblée des délégués de la CIA (ancienne caisse de pension de l'Etat) et j'ai siégé durant la législature qui a traité de sa fusion avec la CEH, jusqu'à fin 2013. J'ai ensuite été élu au Comité du SIT lors du dernier Congrès.

## D'après-toi quels sont les principaux enjeux politiques pour l'année à venir ?


Ils sont multiples et complexes. Sur le plan fédéral, les forces de gauche, dont nous sommes, doivent défendre les retraites dans le cadre de la campagne contre le plan Berset et du projet « AVS+ ». Il faut spécialement protéger le système AVS qui fonctionne par répartition et qui est plus équitable que le système par capitalisation. Notre position est toutefois difficile car nous devons protéger les petites retraites dans un système qui est en main du capital (2<sup>e</sup> pilier) et hautement financiarisé... L'Initia-

tive cantonale 151, qui vise à renforcer les contrôles paritaires dans les entreprises pour lutter contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale, est un outil qui va renforcer efficacement la collaboration entre partenaires sociaux et protéger à la fois les travailleurs et les travailleuses et les entreprises locales.

## Quels sont les principaux défis du mouvement syndical ?

Aujourd'hui, l'économie est hautement financiarisée et compartimentée. Les conditions de travail se détériorent sans cesse. Les syndicats doivent être à même de saisir la complexité des enjeux globaux et de les traduire en des initiatives concrètes et locales pour améliorer la vie des travailleur(euse)s. Malgré la complexification du monde et la tension permanente entre salariés et capital, la revendication d'une équitable répartition des richesses et la nécessité de passer du désarroi individuel à l'organisation collective, sont d'une actualité brûlante. Le syndicat doit porter cette voix ainsi que sa vision d'un monde du travail juste et équilibré.

## Cela fait plus de quinze ans que tu es syndiqué au SIT, huit ans que tu milites activement et tu viens d'accepter d'assumer la présidence. D'un point de vue personnel, qu'est-ce que ton engagement t'apporte ?

Militer au syndicat me permet de participer activement à des initiatives politiques qui sont en accord avec mes convictions éthiques. C'est ma façon d'être un travailleur solidaire des autres travailleur(euse)s. 

Propos recueillis par Tania Zinoviev

## Décisions du SIT et de la CGAS

### LORS DE SES SÉANCES DE JUIN, JUILLET ET AOÛT, LE COMITÉ SIT A :

- voté à l'unanimité le soutien à l'accord tripartite contreprojet à l'initiative 151
- pris connaissance des nouvelles directives du SECO en matière de contributions professionnelles
- ratifié le remplacement de Christine Formaz par Diego Cabeza à la Présidence du syndicat
- élu Jean-Daniel Robert au Comité SIT
- entendu la présentation de la commission internationale et du secteur du gros-œuvre
- fait le bilan de l'assemblée des délégués de l'USS du 29 mai
- dressé le bilan de la manifestation contre le plan Berset du 30 mai à Lausanne et la manifestation du bâtiment du 27 juin à zürich
- voté pour l'ouverture du fonds de grève pour la Fondation des Parkings
- été informé des enjeux du Projet de loi « Personal-Stop », du projet de Loi sur les EdS
- été informée de l'accord sur le projet SCORE
- approuvé les comptes SIT 2014

### LORS DE SON ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S EN JUIN, LA CGAS A :

- pris connaissance du compte rendu de l'assemblée des délégués de l'USS
- été informée des enjeux de la fiscalité des entreprises et de l'importance d'une future campagne sur ce thème
- adopté une résolution STOP TISA
- répondu à la consultation fédérale sur la révision de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)
- discuté des enjeux du Projet de Loi EdS

### LORS DE SA SÉANCE DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ CGAS A :

- voté à l'unanimité le soutien à l'accord tripartite contreprojet à l'initiative 151
- validé à l'unanimité le principe d'un manifeste CGAS portant sur les thématiques de la fiscalité des entreprises, la prévoyance 2020 et la politique migratoire restrictive



Le Syndicat.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAÇONS

**Vendredi 18 septembre 2015 à 18 h 30 à l'UOG**

(place des Grottes 3, derrière la gare)

**LUTTONS TOUS ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE CN MOBILISONS-NOUS CONTRE LE DUMPING ET LA PRÉCARITÉ SUR LES CHANTIERS ET POUR LE MAINTIEN DE LA RETRAITE À 60 ANS!**

Les syndicats exigent depuis de nombreux mois l'ouverture de négociations avec la SSE sur le plan national pour le renouvellement de la CN qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Après avoir refusé toute augmentation de salaire pour l'année 2015 continuent de refuser toute négociation. Leur attitude est inacceptable.

Et ce alors que vos conditions de travail, et vous le savez mieux que personne, se détériorent année après année et la précarité sur les chantiers ne cesse de gagner du terrain.

Stagnation de vos salaires, absence de protection efficace contre les intempéries, explosion du travail temporaire, licenciements massifs des plus anciens d'entre vous qui mettent en danger votre retraite anticipée, sous-traitance abusive et faillites en cascade qui enrichissent des patrons-voyous sur votre dos, la situation sur les chantiers devient explosive.

Malgré la mobilisation nationale du 27 juin dernier à Zürich où 15 000 d'entre vous ont manifesté pour exiger de la SSE qu'elle entame des négociations sérieuses avec les syndicats, cette dernière n'a pas modifié sa position arrogante. Aussi, il est grand temps d'envisager ensemble des mesures de lutte pour obtenir une convention collective renforcée dès le 1er janvier 2016!

## Débat

### Débat Emploi-chômage à Carouge

**Mercredi 4 novembre**

**De 19 h 30 à 21 h 30, salle du Rondeau**

Au chômage, sans emploi, quels sont mes droits?  
Comment combattre le chômage?

La gauche et les syndicats vous proposent un débat en trois parties:

- questions et réponses sur les droits des personnes au chômage et sans emploi
- les propositions de la gauche et des syndicats formulées en 2015 pour lutter contre le chômage à Genève
- un apéro pour poursuivre un moment d'échange convivial

Coorganisé par le PS, Les Verts, Ensemble à Gauche et la CGAS

# ALTERNATIBA LÉMAN

18-20 SEPTEMBRE 2015  
PLAINPALAIS, GENÈVE



## FESTIVAL TRANSFRONTALIER DES INITIATIVES LOCALES POUR LE CLIMAT ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE



[www.alternatiba.eu/leman](http://www.alternatiba.eu/leman)



## Les permanences du bus SIT

Une permanence syndicale est à votre disposition, à deux pas de chez vous

• De 10 h à 13 h

Les **15 et 29 septembre** au centre commercial de Vernier

• De 10 h à 13 h

Les **22 septembre et 6 octobre** à Vernier sur le parking de Outlet Migros

• De 10 h à 18 h

Le **dimanche 20 septembre 2015** sur la plaine de Plainpalais

## METROBOULOTKINO

**DU PAIN ET DES ROSES** (2015)  
par Olivier AZAN et Daniel MERMET

Film Français de 101'  
Thème du film : Histoire populaire américaine de Howard Zinn

**Date de la séance 29.09.2015**

Invité : Thierry Discepolo  
Thierry Discepolo travaille aux éditions Agone (éditeur des oeuvres de Howard Zinn en français). Son intervention porterait sur la littérature engagée et le travail de Zinn.

La séance a lieu comme d'habitude à **19 h** au Cinélux et est suivie d'une discussion avec l'invité.

## Grande soirée de soutien aux ouvriers agricoles migrants d'Andalousie!



### 4 roues pour avancer!

Apéro-dîatoire surprise et théâtre de rue dans l'eau et sur la jetée des Bains des Pâquis

**le vendredi 2 octobre 2015  
à 19 h pile !**

Cette soirée permettra de financer un véhicule pour le SOC, syndicat des travailleurs et travailleuses de l'agriculture. En effet, le SOC en a besoin pour aller à la rencontre des dizaines de milliers de migrants et migrantes qui vivent et travaillent dans des conditions épouvantables.

*4 roues pour couvrir 50 kilomètres de côte et une mer de plastique de plus de 80 000 hectares !*

*4 roues pour visiter les logements, les entreprises, les autorités !*

*4 roues pour exprimer notre solidarité pour les migrantes et migrants et pour la petite équipe syndicale du SOC qui ne veut pas baisser les bras devant l'ampleur du travail d'organisation et de défense indispensable !*


Le Comité de soutien aux ouvrières et ouvriers migrants du sud de l'Espagne et la Plateforme pour une agriculture socialement durable, avec le parrainage de Messieurs Christophe Chammartin, photographe et Frédéric Choffat, réalisateur, vous invitent :

**Inscription d'ici au 25 septembre auprès de :  
aga68@bluewin.ch**

**La participation est de CHF 50.- par personne, tout inclus.**

# Une manif et une grève

Au mois de juin, en Suisse, les ouvriers du bâtiment ont crié leur colère à Zurich. Travailler dans le froid, sous la pluie, la neige ou la canicule pour se faire licencier la cinquantaine venant et remplacer par des jeunes engagés avec des contrats temporaires, ils n'en peuvent plus.

Leurs collègues de la Fondation des parkings, eux, ont fait la grève à Genève pour exiger de leur direction des statuts du personnel négociés avec les principaux/ales intéressé-e-s, c'est à dire eux/elles-mêmes. 

Emmanuelle Joz-Roland

Photos 1-3 © Sit

Photos 4-6 © Eric Roset



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

## Rédaction et mise en page

Emmanuelle Joz-Roland, Schönborn Hernandez.

Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne

Tirage: 11 w500 exemplaires

Paraît 8 fois par an



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.